



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du **20 juin 2013**

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel**
- 2. Adoption du procès-verbal du 18 avril 2013**
- 3. Assermentations**
- 4. Nominations statutaires**
- 5. Comptes 2012**
 - a. Rapport de gestion de la Municipalité**
 - b. Présentation des comptes**
 - c. Rapport de la Commission de gestion**
- 6. a. Préavis n° 2013/01 « Etude de la Municipalité sur la Motion Marc Schertenleib »**
 - b. Rapport de la commission**
- 7. a. Préavis n° 2013/05 « Demande de crédit de CHF 55'000.- et autorisation d'emprunter CHF 55'000.- pour travaux de réfection de routes par surfaçage »**
 - b. Rapport de la commission**
- 8. a. Préavis n° 2013/06 « Adhésion à l'association de communes SDIS Oron-Jorat et adoption des statuts »**
 - b. Rapport de la commission**
- 9. a. Préavis n° 2013/07 « Demande de crédit de CHF 17'000.- pour travaux de réaffectation de la source de Gandou »**
 - b. Rapport de la commission**
- 10. a. Préavis du Bureau du Conseil général n° 2013/01 « Adoption du nouveau règlement du Conseil général de Vulliens »**
 - b. Rapport de la commission**
- 11. Communications municipales**
- 12. Divers et propositions individuelles**

* * * * *

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président, ouvre la séance à 20.15 heures en saluant la Municipalité ainsi que les membres présents.

1. Appel

Sur les 89 membres du Conseil général, 62 sont présents et le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 18 avril 2013

Décision : Le PV du 18 avril 2013 est accepté à la majorité moins une abstention.

3. Assermentations

LAURENT NICOD demande à être assermenté et ainsi devenir membre du Conseil. CHRISTOPHE CHAPPUIS procède à son assermentation et le Conseil général est dorénavant composé de 90 membres.

4. Nominations statutaires

CHRISTOPHE CHAPPUIS rappelle que le président du Conseil doit être réélu chaque année et que cette élection doit avoir lieu à bulletin secret. Il est à disposition pour une année supplémentaire. ALEXANDRE THONNEY annonce qu'il est également candidat.

Décision : CHRISTOPHE CHAPPUIS est réélu à la présidence du Conseil général par 51 voix contre 6 pour ALEXANDRE THONNEY.

CHRISTOPHE CHAPPUIS remercie les membres du Conseil pour leur confiance. Pour le reste des membres du bureau, la composition suivante est proposée :

- RAPHAËL LANFRANCHI, 1^{er} vice-président
- RAYMOND WEBER, 2^{ème} vice-président
- GARY CHERPILLOD, scrutateur
- PIERRE-ALAIN DUMAS, scrutateur
- CAROLINE FAVRE AMARO, scrutatrice suppléante
- GAETAN PERRET, scrutateur suppléant
- LIONEL PIRETTI, scrutateur suppléant
- BRYAN THONNEY, scrutateur suppléant

Décision : Les membres du bureau du Conseil sont élus pour une année selon la composition proposée.

CHRISTOPHE CHAPPUIS explique qu'il faut également réélire les membres de la Commission de gestion. MURIEL HENZER, présidente, est sortante. Les différentes personnes sont donc décalées et il s'agit de trouver un nouveau suppléant. CAROLINE FAVRE AMARO est à disposition. La composition suivante est, ainsi, proposée aux membres du Conseil :

- PHILIPPE CLERC, président
- YVES PROBST
- PATRICIA DUMAS
- LILIANE THONNEY
- SAMUEL PETTER
- CAROLINE FAVRE AMARO, suppléante

Décision : La nouvelle composition de la Commission de gestion est acceptée à l'unanimité.

5. Comptes 2012

DANIEL SCHORDERET, Syndic, présente le rapport de gestion de la municipalité pour 2012. Il relève notamment des droits de mutation un peu plus importants que prévus. Il relève, par ailleurs, une diminution de CHF 112'000.- des dettes totales qui s'élèvent dorénavant à CHF

3'105'000.- pour un plafond d'endettement fixé à CHF 4'500'000.-. Enfin, il rappelle que les 8 préavis présentés par la municipalité en 2012 ont été acceptés.

ROGER STETTLER, boursier, présente les comptes 2012 dans le détail. Il en ressort une marge d'autofinancement de CHF 110'562,14 pour un total des charges effectives de CHF 1'743'325,45. Après imputations internes et autres amortissements, les comptes font ressortir un excédent de revenus de CHF 7'231,89 pour un total des charges de CHF 2'194'973,40. Il précise que le budget prévoyait de son côté un excédent de charges de CHF 145'789.-. Parmi toute une série de chiffres et statistiques, il explique que la contribution fiscale moyenne par habitant de la commune est d'environ CHF 1'810.-.

MURIEL HENZER, présidente de la Commission de gestion, remercie la municipalité et le boursier pour leur travail et appelle le Conseil à leur donner décharge pour leur gestion ainsi qu'à accepter les comptes 2012.

Décisions : Les comptes 2012 ainsi que le rapport de gestion sont acceptés à la majorité moins une abstention.

6. Préavis n° 2013/01 « Etude de la Municipalité sur la Motion Marc Schertenleib »

YVAN CHERPILLOD explique que, suite au dépôt par MARC SCHERTENLEIB d'une motion demandant une modification du règlement sur la distribution d'eau, la Municipalité a procédé à une comparaison avec d'autres communes environnantes ou nouvellement fusionnées. Si, au niveau des taxes uniques d'introduction à l'eau potable, la commune est parmi les plus coûteuses, il en va exactement de l'inverse au niveau des taxes d'introduction à l'épuration et évacuation des eaux claires. Enfin, il rappelle que le compte égouts et épuration est régulièrement déficitaire alors qu'il doit s'autofinancer. L'équilibre du compte de l'eau étant fragile, la Municipalité propose de ne pas diminuer les taxes uniques d'introduction à l'eau potable.

MARKUS PIRKHEIM, rapporteur de la commission nommée pour étudier le projet, appelle le Conseil à suivre la Municipalité dans sa proposition de ne pas toucher aux taxes uniques d'introduction à l'eau potable. MARC SCHERTENLEIB remercie toutes les personnes qui avaient soutenu sa motion le 14 juin 2012 ainsi que la Municipalité et la Commission pour avoir planché sur la question. Il regrette toutefois que l'étude porte presque uniquement sur des communes du district de Lavaux-Oron et non pas de celui de Broye-Vully qui a une base plus agricole. Par ailleurs, il considère que la commune a toujours fait preuve d'un point de vue négatif sur son projet de construction. Enfin, il rappelle qu'il n'est pas tout seul mais que deux autres exploitations agricoles du village collaboreront avec lui.

Décision : Le préavis 2013/01 est accepté par 32 oui contre 13 non et 18 abstentions.

7. Préavis n° 2013/05 « Demande de crédit de CHF 55'000.- et autorisation d'emprunter CHF 55'000.- pour travaux de réfection de routes par surfaçage »

STEPHANE THONNEY explique que l'entretien régulier du réseau routier de la commune permet de maintenir le confort et la sécurité de la circulation. Pour cette année, la Municipalité propose des travaux d'entretien sur la Route du Borgeau et sur la Route du Village. LIONEL MEYER, rapporteur de la commission nommée pour étudier le projet, appelle le Conseil à accepter le préavis.

ALAIN THONNEY se demande s'il vaut vraiment la peine de refaire un surfaçage dès qu'il y a des fissures sur une route. STEPHANE THONNEY rappelle que le but d'un entretien régulier est d'éviter d'avoir une grosse dépense d'un coup et de répartir les dépenses. NICOLAS KÜFFER propose de faire justement le contraire, soit de refuser le préavis, de mettre de l'argent de côté sur plusieurs années et de faire d'une fois de gros travaux. PIERRE-ALAIN DUMAS ajoute que le problème est que l'entretien régulier par surfaçage ne change pas le problème de la couche inférieure qui est pourrie.

DANIEL SCHORDERET comprend les remarques mais rappelle la faible marge d'autofinancement de la commune alors qu'il y aurait également les canalisations à refaire en cas de travaux complets sur les routes. ROGER STETTLER estime que ceci coûterait environ deux millions. Il faudrait donc ne rien faire sur les routes pendant 40 ans et mettre CHF 50'000.- de côté par année.

Décision : Le préavis 2013/05 est accepté par 33 oui contre 16 non et 6 abstentions.

8. Préavis n° 2013/06 « Adhésion à l'association de communes SDIS Oron-Jorat et adoption des statuts »

GILBERT THONNEY présente la nouvelle organisation de la défense incendie. Il explique qu'il n'y a pas vraiment de choix car, en cas de refus de la collaboration avec la région d'Oron, les pompiers seraient directement rattachés à Moudon mais sans existence d'un corps local. En effet, le projet prévoit de maintenir un DAP (détachement d'appui) à Vucherens afin de couvrir les communes de Corcelles-le-Jorat, Ropraz, Vucherens et Vulliens.

LIONEL PIRETTI, rapporteur de la Commission chargée d'étudier le projet, soutient le projet afin de permettre aux sapeurs-pompiers actuels de pouvoir continuer leurs activités au sein du DAP de Vucherens.

ROGER STETTLER regrette le vote du Grand conseil mais considère également que le projet présenté ne peut être refusé. Il rappelle que cette réorganisation détruit une force d'intervention utile à la commune. On aura peut-être des gens mieux formés mais il y aura moins de monde. Il s'agit d'une autonomie communale qui s'en va. Enfin, il rappelle la tradition de participation des pompiers de Vulliens au concours cantonal et espère que le futur délégué municipal au sein du SDIS défendra un budget particulier pour les participations futures au concours.

WILLY HENZER considère que les communes sont toujours autonomes et il n'y a qu'à refuser le projet. NICOLAS KÜFFER rappelle qu'en cas de refus, la commune devra remplir des critères qu'elle n'est pas à même d'assurer (tonne pompe par exemple). Il faudra alors se regrouper avec Moudon ce qui laissera encore moins d'autonomie à la commune. L'existence du DAP de Vucherens permet d'assurer qu'il reste encore quelques pompiers à Vulliens.

Décision : Le préavis 2013/06 est accepté à la majorité moins 10 abstentions.

9. Préavis n° 2013/07 « Demande de crédit de CHF 17'000.- pour travaux de réaffectation de la source de Gandou »

YVAN CHERPILLOD rappelle que l'eau de la source de Gandou, captée au Marais, servait historiquement à alimenter la fontaine du collège et la laiterie. Malheureusement, la conduite a été passablement mise à mal et la fontaine du collège ne coule plus. Par ailleurs, au captage, l'eau déborde et inonde la parcelle privée n° 146. Afin d'assainir la situation, la Municipalité propose d'utiliser la source de Gandou pour alimenter la fontaine du refuge de la Province

ALAIN BETTEX, rapporteur de la Commission chargée d'étudier le projet, considère que cette solution ne garantit pas un écoulement sans problème jusqu'à la fontaine du refuge de la Province. Par ailleurs, cette fontaine étant actuellement alimentée par une autre source, il serait souhaitable de contrôler cette alimentation avant d'entreprendre des travaux assez lourds. En conclusion, la commission préconise de refuser le préavis et d'accorder un crédit d'urgence pour assainir la zone dans l'attente d'une utilisation ultérieure.

ALAIN THONNEY appuie la position de la commission. Il rappelle que cette eau n'est pas contrôlée et qu'elle va se retrouver de toute façon au canal. WILLY HENZER demande s'il ne faudrait pas effectuer des sondages pour trouver où cette canalisation est bloquée. YVAN CHERPILLOD considère que les sondages permettraient de trouver où la canalisation est

bouchée mais, comme celle-ci est centenaire, il y aurait de gros travaux à effectuer. Il rappelle que la société de laiterie n'est plus intéressée par cette alimentation.

PATRICIA DUMAS demande ce qu'il va se passer avec la fontaine du collège. YVAN CHERPILLOD répond que cette fontaine sera enlevée quelque soit la solution choisie.

Décision : Le préavis 2013/07 est refusé par 37 non contre 9 oui et 17 abstentions.

10. Préavis du Bureau du Conseil général n° 2013/01 « Adoption du nouveau règlement du Conseil général de Vulliens »

CHRISTOPHE CHAPPUIS explique que l'entrée en vigueur des modifications de la loi cantonale sur les communes le 1^{er} juillet prochain nécessite quelques modifications du règlement du Conseil général. Il s'agit principalement d'adaptations et non de changements majeurs. Le fait d'adopter ce règlement avant le 1^{er} juillet permet d'éviter l'approbation du canton ainsi que la publication dans la FAO.

NELLY THONNEY, rapporteuse de la Commission chargée d'étudier le projet, considère que les nouveautés apportées seront un plus pour la bonne marche du Conseil. Elle appelle donc à accepter le nouveau règlement. ODILE CAVIN demande les points du règlement-type qui n'ont pas été repris. LOÏC BARDET présente les quelques adaptations proposées.

JONATHAN DERAY demande l'influence qu'aurait eu le nouvel art. 79 (principe de la récusation en cas d'intérêt personnel) sur le traitement de la motion de MARC SCHERTENLEIB. ODILE CAVIN considère qu'il ne faut pas faire du juridisme. Cette nouvelle obligation cantonale est surtout prévue pour les grandes communes. CHRISTOPHE CHAPPUIS va dans le même sens mais rappelle qu'il s'agissait d'une disposition devant obligatoirement être reprise.

Décision : Le nouveau règlement du Conseil général est adopté à la majorité moins un avis contraire.

11. Communications municipales

GILBERT THONNEY

GILBERT THONNEY remercie le Conseil pour l'acceptation de la nouvelle organisation des pompiers. Il rapporte, par ailleurs, que depuis l'introduction de la taxe au sac dans une majorité de communes du canton, quelques cornets poubelles ont été retrouvés dans les bois de Vulliens. Enfin, il rappelle qu'en matière de construction, même les modifications minimes doivent être annoncées à la commune.

YVAN CHERPILLOD

YVAN CHERPILLOD annonce que la forêt se porte bien. Les nouvelles plantations ne manquent pas d'eau. Concernant les futures coupes, le martelage a été effectué pour environ 500 m³ au Marais et environ 200 m³ à la Tuayre. Toujours à la Tuayre, il rapporte que le sentier a été rétabli par la PC.

ALAIN BETTEX demande ce qui va se passer avec la source de Gandou. YVAN CHERPILLOD répond que l'assainissement du captage sera financé par le ménage communal.

STEPHANE THONNEY

STEPHANE THONNEY remercie l'assemblée d'avoir accepté le préavis qu'il présentait ce soir.

OLIVIER HÄHNI

OLIVIER HÄHNI annonce que la mise à l'enquête des places de parc de la halte est terminée et que les travaux pourront commencer dès que possible. Concernant les écoles, le préavis demandant un crédit pour 4 classes supplémentaires au collège du Raffort a été accepté par le Conseil intercommunal de l'ASIJ. La mise à l'enquête aura prochainement lieu.

DANIEL SCHORDERET

DANIEL SCHORDERET rappelle que la circulation automobile sur les chemins forestiers du Marais est interdite. La gendarmerie va intensifier ses contrôles. Par ailleurs, il annonce que la Fête du 1^{er} août aura lieu cette année aux abords de la Chapelle et que la Fanfare du Jorat sera présente. Il en profite pour féliciter celle-ci pour sa victoire dans sa catégorie lors de la fête cantonale des musiques à Savigny.

12. Divers et propositions individuelles

NICOLAS KÜFFER rappelle que les pompiers organisent une soirée festive le 29 juin prochain sous le couvert de la Grande salle. Au menu, filets de perches et frites ~~maisons~~ ainsi qu'un concert de rock du côté de l'animation.

ROGER STETTLER félicite les pompiers de Vulliens pour leur 3^{ème} place au combiné lors du concours cantonal de Genolier ainsi que **LIONEL PIRETTI** pour sa 2^{ème} place au gymkana. Il en profite pour annoncer que le traditionnel saut en parachute aura normalement lieu les 10 et 11 août prochains.

SANDRA HÄHNI annonce de son côté que la Course des Taleines se déroulera le 28 septembre prochain.

CHRISTOPHE CHAPPUIS remercie la jeunesse pour la tenue régulière de la buvette. Il donne rendez-vous à tout le monde le 10 octobre prochain et lève la séance à 22h45.

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président

Loïc BARDET, secrétaire